



L'histoire du village

[cartographie_ancienne](#) [Le_blason](#) [La_maison_de_Haraucourt](#) [Généalogie_des_Haraucourt](#) [redevances_seigneuriales](#)
[culte_et_révolution](#) [Hanzelet](#) [les_cimetieres](#) [les_églises](#) [les_maires](#)

Le curé et le culte au début de la révolution

Au début du siècle de la révolution, le curé de campagne était considéré comme l'ami du peuple, contrairement au haut clergé, aussi le curé Charrée sera président du comté chargé de l'établissement d'une milice bourgeoise en 1789.

Les premières difficultés naissent, non pas de la suppression des dîmes et biens du clergé, puisqu'un traitement est assuré à ses membres mais de la constitution civile du clergé.

En 1791, le curé Charrée non conformiste est remplacé par le curé Christophe Russon, venant de Varangéville et qui a prêté serment à la Constitution. La présentation du nouveau curé a lieu à l'église même, par le maire. Au dernier coup de la grand messe il est conduit par le corps municipal, le maire et deux adjoints seulement (les autres ne s'étaient présentés sous divers prétextes), le juge de paix, la garde citoyenne avec drapeau, un petit nombre de paroissiens, le curé prête serment, le maire fait un discours auquel le curé répond par une "exhortation chrétienne, touchante et patriotique".

Nomination du curé Husson

La discorde sera d'autant plus vive dans la paroisse que le curé Charrée est soutenu par l'abbé Vautrin et l'ancien curé de Serres, qui ne serviront pas les bonnes intentions du curé Husson. Nous avons vu que la nomination du nouveau curé a même amené la démission de 5 adjoints.

Le nouveau curé a aussi contre lui la congrégation des filles de Haraucourt, comme en témoignage cette requête du 8 septembre 1791, de ladite congrégation préfère Catherine Henry, dissoute par décret.

La requête fut adressée aux administrateurs de la municipalité de Haraucourt, dans le but de conserver les effets qui appartenaient à ladite congrégation, effets que le sieur Husson voudrait faire verser à la nouvelle congrégation établie par lui. La requête est rejetée successivement par la municipalité, le directoire du district et le directoire du département, ce dernier donnant ordre à la municipalité de dresser l'inventaire du mobilier et de veiller à sa conservation jusqu'à ce qu'il soit disposé sous l'autorité du département, délibération du 9 novembre 1792.

Le 8 décembre 1791, il y avait eu effervescence, des hommes sont montés au clocher pour empêcher de sonner la messe du prêtre non conformiste, un attroupement d'une centaine d'hommes venus de Sommerviller avec toutes sortes d'armes, se livrer à insultes et voies de fait.

Le 2 septembre 1792, le curé Husson et le procureur de la commune, Dieudonné Lalin, déposent à la municipalité une pétition tendant à faire empêcher l'abbé Vautrin de dire la messe. Défense lui est faite par la municipalité puisque de cette suspension, le repos et la tranquillité publique peuvent dépendre.

C'est à cette époque que le curé Charrée, ainsi que les frères Hannaux, l'ainé Dominique ex-vicaire de Rosières, tous trois non assermentés, ont quitté Haraucourt et figurent sur la liste des émigrés. Les biens du père Hannaux sont, pour cette raison, mis sous séquestre ainsi que ceux de Nicolas Barbier dont le fils Dominique Barbier, ex-vicaire à Malzéville est considéré également comme émigré, sans certitude cependant, de même Dominique Badel, ex-carme de la maison de Saint-Michel.

Par contre, Nicolas Mercier, originaire de Crévic curé d'Anthelupt défrôquera, vient habiter Haraucourt et se mariera; les habitants de Haraucourt racontent le combat qu'il livra un jour d'hiver à un loup, combat dont il sortit vainqueur. Surexitation des esprits en 1793: le procureur de la Commune, très actif, stimule parfois le corps municipal trop tiède, requiert l'application des lois de la convention, des décrets du comité de salut public.

Le compte de 1793, porte 30 sous de dépenses, à un messenger pour avoir averti les communes du canton de se réunir avec celle de Haraucourt pour faire une recherche dans les lois afin d'y atteindre les prêtres réfractaires ordre émanant du district.

Sur le compte de 1793, il a été payé à Dominique Collet, 20 livres pour avoir enlevé toutes les croix du cimetière et autres figures superstitieuses dans la commune de Haraucourt suivant l'enchère qui en a été faite.

Deux couvreurs de Nancy sont commandés pour mettre bas la croix de la flèche de la ci-devant église et reçoivent 50 livres pour le paiement. Les objets précieux sont enlevés de l'église, déjà le compte de l'exercice 1794 porte 1000 livres de recettes provenant des dépouilles de la ci-devant église recettes qui doivent être remises à la caisse du receveur des domaines nationaux.

Le 4 février an II ont été versés au district de Nancy les objets en métal de l'église, parmi lesquels un ciboire et son couvercle en argent, un ostensor avec son pied en argent dans lesquels il y avait un croissant d'or, 2 calices et 2 patènes pesant ensemble 10 marcs et 7 onces, plus des objets de cuivre, de cuivre argenté, d'étain deux cloches pesant 900 et 700 livres, une porte à deux battants et le dessus de 3000 livres provenant du château. Déjà par application d'un ordre datant de l'an II du comité du salut public, les cordes servant aux sonneries des cloches défendues avaient dû être amenées dans un magasin établi à Nancy.

Une cloche est restée, celle servant au timbre de l'horloge puisqu'une délibération de l'an IV parle d'un contrat entre la commune et Joseph Maire, officier public qui s'engage à sonner la retraite tous les soirs à 8 heures ou 9 heures et un trait à midi et à balayer le temple toutes les fois qu'il sera nécessaire pour la lecture des lois ou autres assemblées semblables.

Les confessionnaux, les croix provenant du cimetière et autres ont été vendus pour 50 livres à Jean Jacques Grevier, le 30 frimaire en II. Les meubles et effets de l'église ont été vendus à l'enchère les 23-24- et 25 pluviôse an II pour un total de 1964 livres 12 sols, la liste de ces objets comprend 3 grandes pages d'un registre communal.

En 1793, un devis avait été joint à une pétition tendant à demander une place au chœur du temple pour faire une salle communale et porté à Nancy. Sur la motion du citoyen Martin, ancien maire et maintenant juge de paix, il est arrêté que tous les jours de décade, à 10 heures du matin, les citoyens seront convoqués pour procéder à la lecture des lois et la publication des leçons civiques à donner et instruire le peuple selon les vues de la nation, le 9 frimaire an II

L'église devient le temple de la Raison

Il y a cependant des réfractaires en grand nombre et le procureur devenu agent national verra avec peine que les fêtes et dimanches sont observés exactement et que tous les jours de décade sont méprisés. Il en rend responsable la municipalité. Des visites seront faites à la campagne pour s'assurer que le repos décadaire est observé. Un état des prêtres réfractaires déportés ou reclus établi l'an IV indique les noms de Dominique Vautrin, ex-chapelain, qui a été reclus et qui est rentré dans cette commune, âgé d'environ 70 ans et Jean Michel, diacre, qui a été déporté à la Dianne française (sic) qui est rentré dans cette Commune en vertu d'un arrêté des représentants et qui est sorti de cette commune et ne sachant pas où il est.

Le curé Husson présente sa démission le 25 frimaire an II, d'après les arrêtés des représentants du peuple près des armées du Rhin et de la Moselle. L'an III, deux ci-devant: Desprès de Damelevières et Ch. François Rolin, de Saint Nicolas de port viennent fixer leur résidence à Haraucourt au domicile du sieur Martin. le 23 prairial an V, **Jean-Claude Badel et Dominique Caron**, déclarent à la mairie qu'ils désirent exercer un culte avec plusieurs habitants de la commune, autorisation leur est donnée de se servir à cet effet du temple de Haraucourt.

Le 21 brumaire an VI, l'agent municipal Burtin, le commissaire cantonal du directoire exécutif Schacken, reçoivent du sieur Vautrin que infirmités et grand-âge ne permettent pas d'aller au chef-lieu de canton présenter *le serment de "haine à la royauté, attachement à la République et à la Constitution de l'an III"* et cela conformément à la loi du 19 fructidor pour exercice du culte.

_On relate, quelques temps après, la déclaration réouverture du culte, la cérémonie organisée à la fête de la Souveraineté du peuple 30 ventôse an VI; réunion de tous les citoyens sur la place, cortège allant de la mairie sur la place, composé de l'agent municipal, de son adjoint et de 12 vieillards escortés par un détachement de la garde nationale (Dominique Collet, lieutenant) lecture des lois; Etc chants patriotiques (composés par un citoyen de la Commune) réunion l'après-midi des vieillards et des patriotes pour boire à la santé de la République et des autorités constituées.